

Information financière relative au quatrième trimestre et à l'exercice 2020

Une performance commerciale et financière solide malgré la crise COVID-19 Objectifs atteints pour 2020

- Base clients mobiles postpayés +2,4 % / Base clients câble +26,3 % en glissement annuel
- Pour le T4, le chiffre d'affaires recule de -7,2 %, et les services facturés au client progressent de +3,0 % sur un an
- L'EBITDAaL progresse de +7,9 % en glissement annuel au T4
- Dividende stable proposé à 0,50 € par action

Chiffres clés opérationnels - T4

- **Orange Belgium a affiché une performance commerciale positive** malgré le maintien des mesures contre le COVID-19 (réouverture des shops, mais avec une capacité limitée) et les campagnes de subventions très actives de ses concurrents.
- **Le portefeuille Go a encore rencontré un vif succès, malgré un environnement très concurrentiel.** Au cours du trimestre, Orange Belgium a enregistré 26 000 nouveaux abonnés mobiles postpayés, à 2,6 millions d'abonnés (+2,4 % en glissement annuel).
- **Les ventes nettes de contrats câble ont fortement progressé pour atteindre 22 000 nouveaux clients, renouant avec les niveaux pré-confinement.** L'offre 'haut débit seul' introduite au début du trimestre a donné des résultats positifs et Love Duo représente toujours un tiers des ajouts bruts. La base clients mobiles convergents représente désormais 20,3 % des clients mobiles postpayés, en progression de 435 pb par rapport au T4 2019.
- **L'ARPO convergent B2C a diminué de 4,0 % en glissement annuel à 73,6 €**, sous l'effet de l'accroissement de la base clients Love Duo, commercialisée à un prix plus bas (déjà plus de 20 % de la base clients convergents totale), ainsi que des réductions offertes sur les forfaits mobiles convergents.
- **L'ARPO mobile postpayé a reculé de 3,1 % en glissement annuel à 19,8 €**, du fait de la diminution des revenus hors forfait liés à l'itinérance et aux données mobiles, en partie contre-balançée par la migration de clients vers des modèles tarifaires plus élevés dans le nouveau portefeuille GO.

Chiffres-clés opérationnels du groupe Orange Belgium

	T4 2019	T4 2020	Variation
Base clients abonnements mobiles (en milliers)	2.579	2.641	2,4%
Ajouts nets (en milliers)	31	26	-16,4%
ARPO des abonnements mobile uniquement (€ par mois)	20,4	19,8	-3,1%
Base clients câble (en milliers)	258	326	26,3%
Ajouts nets (en milliers)	25	22	-14,9%
ARPO convergence B2C (€ par mois)	76,7	73,6	-4,0%
Clients mobiles convergents en % de la base clients abonnements mobiles	15,9%	20,3%	435 bp

Éléments financiers marquants - T4

- **Le chiffre d'affaires s'est élevé à 343,0 millions d'euros, en recul de 7,2 % en glissement annuel.** Les services facturés au client ont encore enregistré une progression de 3,0 %, soutenus principalement par la hausse du chiffre d'affaires des services convergents (+20,0 % en glissement annuel). De même que sur les trimestres précédents, la pandémie de COVID-19 a pesé sur les revenus des services aux opérateurs (-17,3 % en glissement annuel), ce qui est dû principalement à la baisse des revenus liés aux SMS entrants (-13,8 millions d'€, compensée par la baisse du coût des SMS).
- **L'EBITDAaL a progressé de 7,9 % en glissement annuel à 85,9 millions d'euros**, porté par la progression des services facturés au client, mais aussi par la diminution des coûts (-11,3 % sur un an – principalement des coûts des SMS, de l'itinérance, de personnel et des équipements). Une fois encore, le **plan de transformation Bold Inside a permis de maîtriser les coûts structurels, les coûts indirects ayant diminué de 2,5 %**. L'activité câble a enregistré un EBITDAaL positif à 7,0 millions d'euros (+3,7 millions d'euros en glissement annuel).
- **Les eCapex ont augmenté de 16,1 % en glissement annuel à 70,9 millions d'euros**, ce qui s'explique principalement par un rattrapage par rapport aux trimestres précédents.
- **L'endettement ressortait à 144,9 millions d'euros au 31 décembre, le levier s'établissant à 0,5 x.**

Groupe Orange Belgium : principales données financières

en millions d'euros	en données		à base comparable ¹ T4 2020	Variation à base comparable	Variation en données historiques	en données		à base comparable 2020	Variation à base comparable	Variation en données historiques
	historiques T4 2019	comparable ¹ T4 2019				historiques 2019	comparable 2019			
Chiffre d'affaires consolidé	369,5	369,5	343,0	-7,2%	-7,2%	1.340,8	1.363,1	1.314,9	-3,5%	-1,9%
Services facturés aux clients	222,8	222,8	229,5	3,0%	3,0%	857,3	878,7	905,9	3,1%	5,7%
EBITDAaL	79,6	79,6	85,9	7,9%	7,9%	300,1	299,2	323,5	8,1%	7,8%
marge (% du chiffre d'affaires)	21,5%	21,5%	25,1%	350 bp	350 bp	22,4%	21,9%	24,6%	266 bp	222 bp
eCAPEX	-61,1	-61,1	-70,9	16,1%	16,1%	-180,2	-180,2	-177,7	-1,4%	-1,4%
Cash-flow opérationnel	18,6	18,6	15,0	-19,0%	-19,0%	120,0	119,0	145,8	22,5%	21,5%
Endettement financier net	234,3		144,9			234,3		144,9		

1. La base comparable englobe les résultats 2019 d'Upsize N.V. avant l'acquisition

2. Cash-flow opérationnel défini comme EBITDAaL – eCapex

Xavier Pichon, Chief Executive Officer, commente :

2020 a été une année difficile.

Le monde a été confronté à une crise sans précédent, qui a eu un impact sur la vie quotidienne de chacun et a contraint nombre d'entreprises à complètement revoir leurs modes de fonctionnement. Au cours de cette année, Orange Belgium a joué un rôle très actif pour aider la société belge à répondre à cette crise. Nous avons systématiquement donné la priorité à la sécurité et à la santé de nos clients, de nos collaborateurs et de nos fournisseurs. Nous sommes parvenus à accroître la capacité de notre réseau dans un délai extrêmement court pour répondre à l'augmentation de la demande de capacité qui s'est produite durant les différents confinements.

En dépit de ces vents contraires, 2020 a également été une année clé pour l'avenir de notre société. MWingz, la nouvelle coentreprise que nous avons créée avec Proximus, assurera la mise en œuvre de notre accord sur le partage de réseau d'accès mobile avec Nokia, ce qui permettra une meilleure couverture réseau, un déploiement plus rapide du réseau 5G, et une réduction structurelle de nos coûts. Par ailleurs, nous avons une fois encore joué un rôle pionnier sur le marché, avec le lancement du portefeuille GO, la première offre mobile dédiée aux familles en Belgique. Cette offre a été très bien accueillie, et nous entendons poursuivre la migration de nos clients vers ce nouveau portefeuille. Tout au long de la crise, Orange Belgium a fait preuve d'une grande résilience. Malgré tous les défis auxquels nous avons été confrontés, nous sommes parvenus à proposer à nos clients les services qu'ils attendaient et nous avons enregistré d'excellents résultats commerciaux, qui transparaissent dans notre performance financière.

Arnaud Castille, CFO, ajoute :

En dépit des défis que nous avons dû relever en 2020, nous sommes parvenus à améliorer les revenus des services facturés au client au cours de l'année, qui sont le fondement même de notre activité. Par ailleurs, notre programme de transformation Bold Inside nous a permis de réduire nos coûts, et ces efforts continueront de porter leurs fruits au cours des années à venir. Nous poursuivons la simplification de nos processus et de notre offre, ce qui profitera à nos clients mais nous permettra également de maîtriser nos coûts.

La reprise des activités commerciales après le confinement nous a permis de réaliser nos ambitions commerciales et financières. Comme nous l'avions anticipé, notre chiffre d'affaires a légèrement diminué au cours de l'exercice, mais ce recul est dû principalement à la baisse enregistrée par les activités à marges faibles, voire nulles, telles que les services d'interconnexion de SMS et les ventes de terminaux. En revanche, les revenus des services facturés au client ont connu une progression de plus de 3 % sur une base comparable.

Nos résultats sont conformes aux objectifs que nous avons anticipés pour 2020. Notre EBITDAaL se situe vers le milieu de notre fourchette de prévisions à 323,5 millions d'euros, soit une hausse de 8,1 %. Cette performance résulte à la fois de la progression des revenus des services facturés au client et des efforts de maîtrise des coûts réalisés grâce à notre programme de transformation Bold Inside. Comme nous l'avions annoncé, notre chiffre d'affaires et les eCapex ont enregistré une légère diminution, de 3,5 % et 1,4 % respectivement.

Dividende pour 2020

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'administration proposera un dividende stable de 0,50 € par action au titre de l'exercice 2020.

Perspectives pour 2021

Orange Belgium table sur une croissance faible à un chiffre de son chiffre d'affaires en 2021. La société vise un EBITDAaL compris entre 320 millions d'euros et 340 millions d'euros. Enfin, le montant total des eCapex en 2021 devrait se situer entre 200 millions d'euros et 220 millions d'euros.

Table des matières

1.	Principaux éléments marquants	4
1.1	Éléments opérationnels marquants.....	4
1.2	Éléments marquants sur le plan réglementaire	5
2.	Commentaires relatifs à la situation financière	7
2.1	Comptes consolidés du groupe Orange Belgium	7
2.2	État consolidé du résultat global.....	7
2.3	Liquidités et ressources en capital.....	8
2.4	Activités du groupe Orange Belgium, par secteur d'activité.....	9
2.4.1.	Orange Belgium.....	9
2.4.2.	Orange Communications Luxembourg	11
3.	Risques financiers et gestion du risque	11
4.	Litiges.....	11
5.	Événements postérieurs à la clôture du quatrième trimestre 2020	13
6.	Politique de dividende	13
7.	Perspectives.....	13
8.	Calendrier financier 2021	13
9.	Conférence téléphonique	14
10.	Actions.....	14
11.	États financiers consolidés	15
	État consolidé du résultat global	15
	État consolidé de la situation financière	16
	État consolidé des flux de trésorerie	17
	État consolidé des variations des capitaux propres.....	18
	Information sectorielle.....	19
15.	Procédures des commissaires aux comptes	21
16.	Glossaire	22
	À propos d'Orange Belgium	24

1. Principaux éléments marquants

1.1 Eléments opérationnels marquants

■ Impact de la pandémie de COVID-19

Malgré l'allègement des mesures visant à enrayer la pandémie de COVID-19, Orange Belgium reste pleinement mobilisé pour assurer la continuité du réseau et du service et pour accompagner ses clients. Cette continuité de service des réseaux joue un rôle capital dans la gestion de la crise liée au COVID-19. Le réseau continue à absorber l'augmentation du trafic sans problème majeur pour nos clients. Nos équipes techniques surveillent en permanence le réseau et s'emploient à le renforcer au besoin pour garantir à tout moment la fluidité des communications.

Dans une moindre mesure, les mesures contre le COVID-19 ont également impacté la performance financière et opérationnelle de la société au cours du trimestre. Du fait des mesures de lutte contre la pandémie (distanciation sociale, mesures d'hygiène, nombre limité de visiteurs...) la capacité des shops s'est également trouvée limitée. La limitation du nombre de visiteurs a également pesé sur notre performance commerciale, ainsi que sur le nombre de projets ICT. De même, les restrictions de mouvement ont principalement impacté les revenus d'itinérance et le trafic SMS.

■ Orange Belgium a annoncé une série d'initiatives pour permettre à chacun de rester connecté en cette période de lutte contre la pandémie de COVID-19, grâce à son réseau solide et à son personnel engagé

Orange Belgium a lancé une série d'initiatives pour aider la population et le personnel médical belges à faire face à la deuxième vague de la pandémie de COVID-19 :

- L'opérateur a offert à chaque client mobile, résidentiel et professionnel, y compris les petites entreprises et les indépendants, 5 GB d'internet mobile gratuit par mois jusqu'à la fin de l'année.
- Toutes les offres Love (Duo et Trio) ainsi que HOME (internet et internet avec TV) comprennent déjà le haut débit illimité.
- Ces clients ont toujours pu travailler et se divertir sans soucis à la maison. Diverses solutions sont disponibles pour améliorer la couverture intérieure dans chaque pièce de la maison, si cela s'avère nécessaire pour le travail et l'enseignement à domicile.
- Les clients résidentiels qui ont souscrit à une offre FlyBox ont bénéficié de 50 GB d'internet gratuit en plus de leur quantité de données mobiles existante.
- Enfin, les shops d'Orange Belgium sont restés ouverts.

■ Orange Belgium a lancé sa première offre internet-only

Après avoir bousculé le marché avec ses offres Love Trio et Love Duo, Orange Belgium va encore plus loin en lançant son portefeuille Home, qui permet aux clients d'opter pour les produits qu'ils souhaitent, même sans abonnement mobile.

Pour répondre à cette demande, Orange Belgium a dévoilé sa gamme Home, structurée autour de 2 nouveaux abonnements majeurs :

- Home Internet, pour l'internet fixe haut débit illimité uniquement (40 euros)
- Home Internet & TV, pour l'internet fixe à haut débit illimité + la télévision (55 euros)

Les clients ont également la possibilité d'ajouter une option de téléphonie fixe (10 €/mois), et/ou d'opter pour l'Internet Boost (15 €/mois), qui permet des vitesses de téléchargement de 400Mbps et d'upload jusqu'à 40Mbps.

■ Orange Belgium a lancé l'offre GO Unlimited en édition limitée

Entre la mi-novembre 2020 et le 4 janvier 2021, Orange Belgium a ramené de 40 euros à 30 euros le prix du forfait GO Unlimited.

■ Orange Belgium a lancé Crowdsurfer, une application mobile qui permet aux utilisateurs de consulter en temps réel l'affluence dans toute la Belgique afin d'éviter les endroits fréquentés lors de leurs achats de fin d'année de dernière minute

Dans le cadre d'un partenariat unique avec l'entreprise de création audiovisuelle et d'événementiel acTVty et le groupe technologique Cronos, Orange Belgium a lancé une nouvelle application mobile qui affiche en temps réel l'affluence dans toute la Belgique. Orange Belgium a ainsi mis à profit l'expérience que'elle a engrangée dans le domaine de l'anonymisation des données des clients à l'échelle nationale pour concevoir une carte thermique simple et complète représentant la densité de la foule.

■ La ville de Bruges a lancé des solutions de Smart Parking pour une rotation accrue au centre-ville

Basées sur la technologie des capteurs IoT, les solutions de stationnement intelligentes d'Orange Belgium et de CommuniThings permettent aux visiteurs de se garer gratuitement pendant 30 minutes à certains endroits du grand Bruges. Les autorités locales utilisent les alertes des capteurs sur les dépassements de stationnement pour surveiller la mobilité dans leur ville et détecter rapidement les infractions, appliquant ainsi en temps réel leur politique de stationnement.

■ Orange Belgium choisit Nokia pour son futur réseau radio mobile

Nokia a été sélectionné au terme d'un processus comparatif approfondi, fondé sur des critères technologiques, opérationnels et financiers. Orange Belgium mettra son réseau radio 2G/3G/4G existant entièrement à niveau d'ici à 2023. L'opérateur commencera également à déployer la 5G, en fonction de la disponibilité des fréquences et des limitations en matière de puissances d'émissions, afin de garantir la meilleure connectivité possible et d'éviter la

saturation des réseaux actuels pour ses clients, mais également de permettre aux entreprises de profiter pleinement des opportunités industrielles offertes par la 5G.

▪ **Orange Belgium et ses partenaires industriels présentent leurs premières innovations 5G dans le port d'Anvers : des opérateurs augmentés aux remorqueurs connectés**

Moins d'un an après avoir annoncé la création du Industry 4.0 Campus dans la zone portuaire d'Anvers, Orange Belgium et ses partenaires industriels ont dévoilé, pour la première fois, les réalisations concrètes qu'ils ont créées en co-innovant sur le réseau 5G unique d'Orange Belgium. Le réseau 5G déployé par l'opérateur est le premier réseau standalone à grande échelle du pays, ce qui signifie qu'il offre, outre un haut débit et une faible latence, la capacité unique de découpage du réseau (le network slicing), ce qui le rend très fiable pour les entreprises. Ces applications bien réelles, conçues sur mesure pour les entreprises, démontrent la puissance du réseau 5G d'Orange Belgium et le vaste éventail d'opportunités qu'il recèle pour l'économie belge.

▪ **Orange Belgium s'associe à Helicus pour optimiser l'utilisation de drones pour l'expédition de matériel et de prélèvements médicaux**

Le réseau 5G d'Orange Belgium garantit aux drones d'Helicus une connexion extrêmement fiable avec le contrôle au sol lors de l'expédition de matériel et de prélèvements médicaux.

▪ **Orange Belgium innove dans la transition écologique de ses activités et est l'un des premiers opérateurs télécoms au monde à lancer une carte SIM en plastique 100 % recyclé**

Orange Belgium est le premier opérateur télécom de Belgique, et l'un des premiers au monde, à lancer de nouvelles cartes SIM produites à partir de plastique 100 % recyclé. Après le lancement des cartes SIM Half ID et eSIM plus tôt dans l'année, Orange Belgium s'efforce ainsi de réduire sa consommation de plastique et son empreinte écologique globale.

Ces nouvelles cartes Eco SIM respectent, en outre, les normes de qualité les plus élevées pour les clients résidentiels et B2B. Parées pour le futur, elles assurent une connectivité fiable, quel que soit le smartphone, quelles que soient les conditions d'utilisation. Après le lancement en début d'année de la solution eSIM pour les clients résidentiels, qui permet aux clients possédant un smartphone éligible d'utiliser la puce SIM directement intégrée dans leur appareil, Orange Belgium peut désormais rationaliser sa production de cartes SIM et réduire considérablement son empreinte écologique.

En termes d'émissions de CO₂, le passage total aux cartes Eco SIM permettrait une réduction significative de 14 tonnes à l'horizon 2023 pour la logistique des cartes SIM (matières premières et transport). Ces nouvelles cartes SIM sont disponibles dans les smart et concept stores d'Orange Belgium.

▪ **Orange Belgium élargit son Comité exécutif en y accueillant Isabelle Vanden Eede, Chief Brand, Communication & CSR Officer et Bart Staelens, Chief Transformation & Customer Experience Officer**

Le Conseil d'administration d'Orange Belgium a validé la nomination d'Isabelle Vanden Eede au poste de Chief Brand, Communication & CSR Officer et de Bart Staelens au poste de Chief Transformation & Customer Experience Officer, tous deux à compter du 1er décembre 2020.

▪ **Le Conseil d'administration d'Orange Belgium a pris acte du communiqué de presse d'Orange S.A. émis le 2 décembre 2020 faisant état du lancement d'une offre publique d'acquisition volontaire**

Le Conseil d'administration d'Orange Belgium a pris acte du communiqué de presse d'Orange S.A. émis le 2 décembre 2020 faisant état du lancement d'une offre publique d'acquisition volontaire sur les titres d'Orange Belgium cotés à Euronext Bruxelles. Le Conseil d'administration d'Orange Belgium se réunira dans les meilleurs délais pour prendre connaissance et examiner le contenu de l'offre conformément aux dispositions légales. Veuillez-vous référer au chapitre 5 " Événements postérieurs à la clôture du quatrième trimestre 2020 " ci-dessous pour plus d'informations sur ce sujet.

Le Conseil d'administration a également informé le marché de la suspension du contrat de liquidité passé avec une institution financière suite à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires.

1.2 Éléments marquants sur le plan réglementaire

▪ **Orange Belgium prend acte de la décision finale des régulateurs sur les prix de gros pour l'accès aux réseaux câblés**

Le 27 mai 2020, la CRC a publié sa décision finale quant aux nouveaux tarifs de gros pour l'accès aux réseaux câblés. Ceux-ci sont légèrement inférieurs au projet de décision présenté à la Commission européenne. Ces nouveaux tarifs sont entrés en vigueur le 1er juillet 2020.

Orange Belgium demande aux régulateurs de suivre de près les effets de cette décision sur l'évolution des prix pour les clients belges, comme le demande la Commission européenne ; et d'engager une revue des prix de gros aussitôt que des effets négatifs sont observés sur les prix de détail afin d'en limiter la hausse systématique.

Il est prévu qu'une décision sur les offres de référence pour les réseaux câblés soit rendue au T1 2021. Ces décisions précisent les conditions techniques et qualitatives d'accès à ces réseaux, ainsi que les niveaux de qualité de service devant être atteints.

▪ **Consultation à propos des tarifs d'accès au réseau de fibre optique de Proximus**

L'IBPT a lancé le 30 septembre 2020 une consultation à propos des tarifs d'accès au réseau de fibre optique de Proximus. Cette consultation a pris fin le 30 octobre 2020 et la décision définitive n'a pas encore été publiée.

- **Consultation à propos des redevances uniques facturées par les opérateurs des réseaux câblés**

L'IBPT a lancé le 8 octobre 2020 une consultation à propos des redevances uniques facturées aux opérateurs des réseaux câblés. Cette consultation a pris fin le 12 novembre 2020. La décision sur les redevances uniques facturées aux opérateurs des réseaux câblés est attendue au cours du T2 2021.

- **Nouvelles attributions de fréquences et renouvellement des attributions de fréquences existantes**

Prolongation des licences 2G et 3G

Début décembre, l'arrêté royal permettant à l'IBPT de prolonger la durée de validité des licences pour les bandes 900, 1800 et 2100 MHz a été publié. Cet arrêté permet à l'IBPT de prolonger ces licences au-delà de leur échéance actuelle du 15 mars 2021. L'IBPT a ensuite lancé une consultation en vue d'une première prolongation jusqu'en septembre 2021.

Attribution des nouvelles bandes de fréquences 700/900/1400/1800/2100/3500 MHz et incertitudes sur la date de la mise aux enchères des droits de la 5G

Le gouvernement fédéral belge a approuvé le 22 janvier 2021 les arrêtés royaux et le projet de loi qui définissent le cadre de la mise aux enchères des droits de la 5G (700, 3400-3800 et 1400 MHz) et le renouvellement des licences pour les bandes de fréquence 900, 1800 et 2100 MHz. Cette attribution comporte des conditions différenciées favorables à l'entrée en lice d'un quatrième opérateur de réseau avec une gamme complète de services. La prochaine étape consiste en une approbation potentielle par le Comité de concertation pour les trois régions. Néanmoins, nous veillerons particulièrement à ce que toutes les conditions ne soient pas considérées comme discriminatoires.

Le 2 décembre 2020, l'IBPT a lancé une consultation publique sur le projet de loi préliminaire et le projet d'arrêté royal concernant la sécurité des réseaux 5G, en particulier en ce qui concerne les contraintes qui peuvent être imposées à certains types de fournisseurs. Cette consultation a pris fin le 30 décembre 2020.

Droits d'utilisation provisoires dans la bande de fréquences 3,6 GHz-3,8 GHz

Via ses décisions du 15 juillet et du 13 octobre 2020, l'IBPT a octroyé des droits d'utilisation provisoires dans la bande de fréquences radioélectrique 3,6-3,8 GHz pour les services 5G à quatre opérateurs : Orange Belgium, Proximus, Telenet et Cegeka. Les droits d'utilisation rendent pour la première fois possible les développements commerciaux de la 5G dans cette bande de fréquence et resteront valides jusqu'au début des licences qui seront attribuées par les enchères. Le 11 septembre 2020, plusieurs groupes d'action opposés à la 5G ont interjeté appel de cette décision auprès de la Cour des marchés de Bruxelles, demandant l'annulation des décisions au motif qu'elles étaient contraires au droit administratif et au droit de l'environnement. Orange Belgium, Telenet et Proximus interviennent dans le cadre de ces procédures pour défendre et préserver leurs licences provisoires respectives. Aucune décision n'est attendue avant le (début du) deuxième trimestre 2021. En attendant, ces décisions s'appliqueront.

Droits d'utilisation pour Citymesh

L'IBPT a décidé le 20 février 2020 de mettre aux enchères la bande de 15 MHz duplex (bandes 2520-2535 / 2640-2655 MHz) encore libre dans la bande 2,6 GHz pour les services 4G. Les droits d'utilisation sont valables pour une période de 15 ans (de 2020 à 2035) et ne comportent aucune condition de couverture particulière. Proximus et Orange Belgium, qui détiennent déjà chacun 2x20 MHz dans cette bande, et Telenet, qui détient 2x15 MHz, n'ont pas été autorisés à participer à cette procédure en raison du *spectrum cap* applicable. Par sa décision du 22 septembre 2020, l'IBPT a accordé l'autorisation à l'unique candidat, Citymesh.

Le 14 janvier 2021, l'IBPT a lancé une consultation sur les droits d'utilisation de Citymesh dans la bande de fréquence 3,5 GHz. Cette consultation porte sur la demande de Citymesh du 29 décembre 2020 pour l'extension de la liste des communes de Citymesh à toutes les communes sur le territoire belge, à l'exception des communes de Vresse-sur-Semois, Bièvre, Gedinne et Bouillon, pour lesquelles des droits d'utilisation ont déjà été octroyés à Gridmax. Cette consultation prend fin le 12 février 2021. À la fin décembre, il s'est avéré que Cegeka avait pris le contrôle de Citymesh, après s'être déjà porté acquéreur de Gridmax au cours de l'année 2020.

Demande de prolongation des droits d'utilisation de Gridmax pour la bande de fréquence 3,5 GHz

L'IBPT a lancé le 10 juin 2020 une consultation concernant la prolongation de cinq ans des droits d'utilisation de Gridmax pour la bande de fréquence 3,5 GHz (attribuée le 17 août 2016 et valide jusqu'au 16 mars 2021). Cette consultation a pris fin le 11 juillet 2020 et l'IBPT a arrêté sa décision le 12 janvier 2021, prolongeant la durée de validité de l'autorisation d'utiliser la bande 3,5 GHz jusqu'au 6 mai 2025.

Il convient de souligner qu'un arrêté royal spécifique, publié début décembre 2020, oblige Citymesh et Gridmax à modifier au plus tard à la mi-2021 le positionnement de leurs blocs de fréquences 3410-3450 MHz.

Plus généralement, Orange Belgium considère que les attributions de fréquences devraient être subordonnées à la visibilité sur les objectifs à long terme des opérateurs, ainsi qu'à des obligations de déploiement, de manière à garantir que les opérateurs investissent effectivement dans les réseaux et qu'ils utilisent les fréquences de manière efficace et effective.

- **Contrat de partage de réseau entre Orange Belgium et Proximus**

Orange Belgium et Proximus ont signé le 25 novembre 2019 un accord de partage de réseau d'accès mobile couvrant les technologies 2G, 3G, 4G et 5G, et portant sur la création d'une coentreprise à égalité. Telenet a déposé un recours contre cet accord auprès de l'Autorité belge de la Concurrence, laquelle, dans sa décision du 10 janvier 2020, a accordé à l'IBPT un délai de 2 mois supplémentaires pour lui permettre de réexaminer l'accord. Les mesures

provisoires décidées par l'Autorité belge de la Concurrence ont pris fin le 16 mars 2020 et Orange Belgium et Proximus ont repris la mise en œuvre du projet.

La procédure sur le fond est en cours.

■ **Le Plan opérationnel 2021 de l'IBPT**

Le 22 décembre 2020, l'IBPT a lancé une consultation concernant le projet de plan opérationnel 2021. Cette consultation a pris fin le 16 janvier 2021.

2. Commentaires relatifs à la situation financière

2.1 Comptes consolidés du groupe Orange Belgium

Groupe Orange Belgium : compte de résultats consolidé

en millions d'euros	en données			Variation		en données			Variation	
	historiques T4 2019	à base comparable T4 2019	T4 2020	à base comparable	Variation en données historiques	historiques 2019	à base comparable 2019	2020	à base comparable	Variation en données historiques
Chiffre d'affaires	369,5	369,5	343,0	-7,2%	-7,2%	1.340,8	1.363,1	1.314,9	-3,5%	-1,9%
Belgique	356,5	356,5	329,0	-7,7%	-7,7%	1.288,2	1.310,5	1.262,5	-3,7%	-2,0%
Luxembourg	19,4		21,1		9,0%	69,8		70,9		1,5%
Élimination intra-groupe	-6,5		-7,1		9,9%	-17,2		-18,4		7,0%
EBITDAaL	79,6	79,6	85,9	7,9%	7,9%	300,1	299,2	323,5	8,1%	7,8%
Belgique	77,0	77,0	83,0	7,8%	7,8%	292,0	291,0	312,1	7,2%	6,9%
Luxembourg	2,6		3,0		12,9%	8,1		11,4		40,1%
<i>marge (% du chiffre d'affaires)</i>	<i>21,5%</i>	<i>21,5%</i>	<i>25,1%</i>	<i>350 bp</i>	<i>350 bp</i>	<i>22,4%</i>	<i>21,9%</i>	<i>24,6%</i>	<i>266 bp</i>	<i>222 bp</i>

2.2 État consolidé du résultat global

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé a diminué de 7,2 % à 343,0 millions d'euros.

Groupe Orange Belgium : chiffre d'affaires consolidé

en millions d'euros	en données			Variation		en données			Variation	
	historiques T4 2019	à base comparable T4 2019	T4 2020	à base comparable	Variation en données historiques	historiques 2019	à base comparable 2019	2020	à base comparable	Variation en données historiques
<i>Convergence</i>	<i>48,2</i>	<i>48,2</i>	<i>57,9</i>	<i>20,0%</i>	<i>20,0%</i>	<i>171,6</i>	<i>171,6</i>	<i>220,8</i>	<i>28,6%</i>	<i>28,6%</i>
<i>Mobile seul</i>	<i>150,5</i>	<i>150,5</i>	<i>144,9</i>	<i>-3,7%</i>	<i>-3,7%</i>	<i>613,6</i>	<i>613,6</i>	<i>585,2</i>	<i>-4,6%</i>	<i>-4,6%</i>
<i>Fixe seul</i>	<i>13,5</i>	<i>13,5</i>	<i>16,3</i>	<i>21,0%</i>	<i>21,0%</i>	<i>50,5</i>	<i>52,1</i>	<i>59,6</i>	<i>14,4%</i>	<i>18,0%</i>
<i>Services informatiques & Intégration</i>	<i>10,6</i>	<i>10,6</i>	<i>10,4</i>	<i>-1,1%</i>	<i>-1,1%</i>	<i>21,5</i>	<i>41,4</i>	<i>40,4</i>	<i>-2,5%</i>	<i>87,9%</i>
Services facturés aux clients	222,8	222,8	229,5	3,0%	3,0%	857,3	878,7	905,9	3,1%	5,7%
Vente d'équipement	53,3	53,3	42,9	-19,5%	-19,5%	144,1	144,1	132,2	-8,3%	-8,3%
Services aux opérateurs	76,6	76,6	63,4	-17,3%	-17,3%	288,9	288,9	246,2	-14,8%	-14,8%
Autres revenus	16,8	16,8	7,2	-57,0%	-57,0%	50,5	51,3	30,5	-40,5%	-39,6%
Chiffre d'affaires	369,5	369,5	343,0	-7,2%	-7,2%	1.340,8	1.363,1	1.314,9	-3,5%	-1,9%

- **Les services facturés au client** ont connu une progression de 3,0 % sur une base comparable à 229,5 millions d'euros, grâce principalement à la croissance du chiffre d'affaires dans les services convergents. Le chiffre d'affaires des services fixes a augmenté de 21,0 % grâce à la hausse du chiffre d'affaires de l'activité câble liée à l'augmentation de la base clients. Les Services informatiques & Intégration se sont inscrits en baisse, en raison de l'impact sur les projets des mesures contre la pandémie de COVID-19.
- **Les ventes d'équipements** ont connu une diminution de 19,5 % à 42,9 millions d'euros.
- **Les revenus des services aux opérateurs** ont reculé de 17,3 %, une baisse qui est attribuable à la chute du trafic de SMS et de l'itinérance.
- **Les autres revenus** ont reculé de 57,0 % à 7,2 millions d'euros, sous l'effet de la baisse des ventes de terminaux par l'intermédiaire d'agents.

Charges opérationnelles

Le montant total des charges opérationnelles a diminué de 11,3 % en glissement annuel sur une base comparable, à 257,1 millions d'euros.

en millions d'euros	en données	à base	T4 2020	Variation	Variation	en données	à base	T4 2020	Variation	Variation
	historiques	comparable		à base	en données	historiques	comparable		à base	en données
	T4 2019	T4 2019		comparable	historiques	2019	2019		comparable	historiques
Coûts directs	-176,0	-176,0	-148,2	-15,8%	-15,8%	-614,3	-624,2	-549,0	-12,1%	-10,6%
Charges de personnel	-38,8	-38,8	-35,7	-8,0%	-8,0%	-148,2	-160,3	-146,9	-8,3%	-0,8%
Coûts indirects avec les dotations aux amortissements des droits d'utilisation et intérêts sur passifs liés aux actifs financés	-75,1	-75,1	-73,2	-2,5%	-2,5%	-278,2	-279,4	-295,5	5,7%	6,2%
<i>dont, dotations aux amortissements des droits d'utilisation et intérêts sur passifs liés aux actifs financés</i>	-14,0	-14,0	-15,4			-49,2	-49,2	-52,5		
	-289,8	-289,8	-257,1	-11,3%	-11,3%	-1.040,7	-1.063,9	-991,4	-6,8%	-4,7%

- Les **coûts directs** ont été réduits de 15,8 % à 148,2 millions d'euros sur une base comparable. Cette évolution est due principalement à une baisse importante des coûts d'interconnexion de SMS et du coût des équipements, en partie compensée par l'augmentation des coûts de l'activité câble.
- Les **charges salariales** se sont élevées à 35,7 millions d'euros, en baisse de 8,0 % par rapport au T4 2019 sur une base comparable, en raison de la baisse du taux d'activité et d'un ralentissement des recrutements.
- Les **coûts indirects** ont diminué de 2,5 % sur une base comparable, ce qui résulte principalement de la baisse des frais généraux.

De l'EBITDAaL au résultat net

Rapprochement de l'EBITDAaL et du résultat net

en millions d'euros	en données	T4 2020	en données	2020
	historiques		historiques	
	T4 2019		2019	
EBITDAaL	79,6	85,9	300,1	323,5
<i>marge (% du chiffre d'affaires)</i>	21,5%	25,1%	22,4%	24,6%
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	0,3	0,1	0,9	0,2
Perte de valeur des immobilisations corporelles	-2,1	-0,7	-2,3	-0,7
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	-62,2	-73,4	-243,4	-250,2
Autres frais de restructuration	-4,8	-0,9	-10,7	-5,6
Frais d'intérêt de location	0,0	0,9	0,0	2,3
Résultat opérationnel (EBIT)	10,9	11,9	44,7	69,4
Résultat financier	-0,8	-1,0	-4,1	-5,3
Résultat courant avant impôts (PBT)	10,1	10,8	40,7	64,1
Impôts	0,9	1,2	-6,7	-10,1
Résultat net consolidé	11,0	12,2	34,0	54,0

- L'**EBITDAaL** a connu une progression de 7,9 % sur une base publiée à 85,9 millions d'euros. Cette amélioration est due principalement au résultat positif des services facturés au client ainsi qu'aux efforts de maîtrise des coûts.
- Les **dotations aux amortissements** se sont élevées à 73,4 millions d'euros.
- Les **charges de restructuration** se sont élevées à 0,9 million d'euros pour le trimestre.
- Les **charges financières nettes** (en incluant les coûts financiers de leasing à hauteur de 0,9 million d'euros) sont ressorties à 1,0 million d'euros.
- Le groupe enregistre une **charge d'impôt** de 1,2 million d'euros au T4 2020 contre 0,9 million d'euros au T4 2019.
- Orange Belgium a publié un **résultat net** de 12,2 millions d'euros pour le T4 2020 contre 11,0 millions d'euros au T4 2019.

2.3 Liquidités et ressources en capital

Les principaux indicateurs utilisés par le groupe pour analyser ses flux de trésorerie sont le cash-flow opérationnel et le cash-flow organique. Le cash-flow opérationnel se définit comme l'EBITDAaL après déduction des eCapex. Le cash-flow organique mesure le flux net de trésorerie générée par l'activité, diminué des eCapex, et majoré du produit de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles.

Le **cash-flow opérationnel** s'est inscrit en diminution à 15,0 millions d'euros contre 18,6 millions d'euros au T4 2019, l'amélioration de l'EBITDAaL s'étant trouvée contrebalancée par la hausse des eCapex.

Cash-flow opérationnel

en millions d'euros	en données		en données	
	historiques	T4 2019	historiques	2020
			T4 2020	
EBITDAaL	79,6		85,9	300,1
eCAPEX	-61,1		-70,9	-180,2
Cash-flow opérationnel	18,6		15,0	120,0

Le **cash-flow organique** est ressorti à -8,5 millions d'euros au T4 2020.

Rapprochement du cash-flow organique

en millions d'euros	en données		en données	
	historiques	T4 2019	historiques	2020
			T4 2020	
Résultat net consolidé	11,0		12,2	34,0
Éléments non monétaires sans incidence sur la trésorerie	78,9		87,6	321,0
Variation du besoin en fonds de roulement	-11,3		-33,4	17,8
Autres décaissements nets	-11,5		-12,5	-33,2
Flux net de trésorerie généré par l'activité	67,1		53,8	339,5
eCapex	-61,1		-70,9	-180,2
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs d'immobilisations	19,7		19,5	-0,4
Remboursements des dettes locatives	-12,8		-10,9	-46,7
Cash-flow organique	13,0		-8,5	112,2

L'endettement net à la fin du trimestre s'est établi à 144,9 millions d'euros, contre 234,3 millions d'euros au 31 décembre 2019. Le levier, calculé par le ratio dette nette / EBITDAaL, a été ramené à 0,5 x.

Endettement net

en millions d'euros	31.12.2019	31.12.2020
Disponibilités et quasi-disponibilités		
Disponibilités	-18,3	-32,0
Quasi-disponibilités	-1,9	-28,8
	-20,2	-60,8
Passif financiers		
Emprunt inter-sociétés à court terme	8,8	200,4
Emprunts bancaires	0,6	1,9
Emprunt inter-sociétés à long terme	245,0	3,4
	254,4	205,8
Dette nette (Emprunts et dettes assimilées - Disponibilités et quasi-disponibilités)	234,3	144,9
Dette nette/EBITDAaL présenté	0,8	0,5

2.4 Activités du groupe Orange Belgium, par secteur d'activité

Le détail des activités du groupe Orange Belgium se présente comme suit :

2.4.1. Orange Belgium

Services sur les réseaux câblés

La base clients câble d'Orange Belgium a maintenu une trajectoire ascendante au T4 2020. Au cours du trimestre, l'offre convergente et l'offre services fixes seuls ont attiré 22 000 nouveaux abonnés pour atteindre 326 000 clients câblés. Les clients B2C représentent 90 % de la base clients totale.

La part des abonnés à Love Duo a continué d'augmenter trimestre après trimestre pour représenter 20 % de la clientèle de base à la fin du T4 2020. Cette augmentation a un impact direct sur l'ARPO convergent B2C, qui a connu une diminution de 4,0 % en glissement annuel, dans la mesure où Love Duo est commercialisée à un prix plus bas que Love Trio, à quoi s'ajoutent les réductions offertes sur les forfaits mobiles associés aux offres convergentes.

Orange Belgium : données opérationnelles relatives aux services sur les réseaux câblés (en milliers, sauf indication contraire)

	T4 2019	T4 2020	Variation		T4 2019	T4 2020
Base clients câblé				Ajouts nets		
Base clients câblé B2C	231	293	26,6%	Base clients cable B2C	22	20
Base clients câblé B2B	27	33	23,6%	Base clients cable B2B	3	2
	258	326	26,3%		25	22
ARPO (par mois, en €)						
ARPO convergence B2C	76,7	73,6	-4,0%			

Services mobiles

Avec un ajout net de 26 000 abonnés sur le trimestre, la base clients postpayés a atteint 2,6 millions d'abonnés, tandis que la base clients prépayés a diminué de 13,7 %.

L'ARPO mobile postpayé s'est inscrit en baisse de 3,1 % à 19,8 € au quatrième trimestre 2020, la chute du trafic d'itinérance ayant entraîné une diminution des revenus hors forfait.

Orange Belgium : données opérationnelles relatives aux services mobiles (en milliers, sauf indication contraire)

	T4 2019	T4 2020	Variation		T4 2019	T4 2020
Clients mobiles				Ajouts nets		
Convergent B2C	352	458	30,1%	Convergent B2C	33	28
Convergent B2B	59	78	31,7%	Convergent B2B	6	7
Mobiles uniquement	2.168	2.105	-2,9%	Mobile uniquement	-9	-10
Forfait	2.579	2.641	2,4%	Forfait	31	26
Prépayés	532	459	-13,7%	Prépayés	-21	-16
M2M	1.381	1.601	15,9%	M2M	75	70
	4.491	4.701	4,7%		85	79
Clients MVNO	323	349	8,0%	Clients MVNO	2	5
ARPO mobile (par mois, en €)						
Mobile mixte	17,8	17,5	-1,4%			
Forfaits	20,4	19,8	-3,1%			
Prépayés	6,9	6,9	0,4%			

Analyse financière

Le chiffre d'affaires en Belgique a connu une diminution de 7,7 % sur une base comparable à 329,0 millions d'euros. Ce recul s'explique principalement par la diminution du trafic SMS et du trafic d'itinérance et des ventes de terminaux.

Néanmoins, les services facturés au client ont enregistré une nouvelle progression de 1,7 % à 216,8 millions d'euros, portés par la progression des services convergents. De fait, le chiffre d'affaires des services convergents est resté orienté à la hausse avec une progression de 20,0 % en glissement annuel, ce qui traduit le succès de l'offre Love.

Les ventes d'équipements ont connu une diminution de 18,4 % à 38,8 millions d'euros au T4 2020, ce qui résulte de la limitation des capacités dans les shops due au COVID-19 ainsi qu'à un environnement fortement concurrentiel.

Le chiffre d'affaires facturé aux opérateurs a reculé de 17,1 % à 60,7 millions d'euros sous l'effet de la baisse des revenus liés aux SMS et du trafic d'itinérance.

Orange Belgium : principales données financières

en millions d'euros	en données historiques	à base comparable	T4	à base comparable	en données historiques	en données historiques	à base comparable	T4	à base comparable	en données historiques
	T4 2019	T4 2019	2020	Variation	Variation	2019	2019	2020	Variation	Variation
Convergence	48,2	48,2	57,9	20,0%	20,0%	171,6	171,6	220,8	28,6%	28,6%
Mobile seul	143,0	143,0	134,9	-5,7%	-5,7%	579,6	579,6	549,7	-5,2%	-5,2%
Fixe seul	11,2	11,2	13,6	21,1%	21,1%	41,6	43,1	50,4	16,9%	21,3%
Services informatiques & Intégration	10,6	10,6	10,4	-1,1%	-1,1%	21,5	41,4	40,4	-2,5%	87,9%
Services facturés aux clients	213,1	213,1	216,8	1,7%	1,7%	814,3	835,8	861,2	3,0%	5,8%
Vente d'équipements	47,5	47,5	38,8	-18,4%	-18,4%	129,8	129,8	118,2	-9,0%	-9,0%
Vente en gros	73,3	73,3	60,7	-17,1%	-17,1%	279,9	279,9	239,0	-14,6%	-14,6%
Autres revenus	22,7	22,7	12,7	-44,0%	-44,0%	64,2	65,0	44,1	-32,2%	-31,3%
Chiffre d'affaires	356,5	356,5	329,0	-7,7%	-7,7%	1.288,2	1.310,5	1.262,5	-3,7%	-2,0%
EBITDAaL	77,0	77,0	83,0	7,8%	7,8%	292,0	291,0	312,1	7,2%	6,9%
<i>marge (% du chiffre d'affaires)</i>	21,6%	21,6%	25,2%	362 bp	362 bp	22,7%	22,2%	24,7%	251 bp	206 bp

L'EBITDAaL s'accroît de 7,8 % sous l'effet de l'amélioration du chiffre d'affaires des services facturés au client et de la maîtrise des coûts sur le trimestre.

2.4.2. Orange Communications Luxembourg

Analyse opérationnelle

Orange Communications Luxembourg a porté sa base d'abonnés mobiles à 205 000 contrats, soit une progression de 3,2 % en glissement annuel.

Orange Communications Luxembourg : données opérationnelles relatives aux services mobiles (en milliers, sauf indication contraire)

	T4 2019	T4 2020	Variation		T4 2019	T4 2020
Clients mobiles (hors MVNO)				Ajouts nets		
Forfait	114	117	2,7%	Forfait	1	0
Prépayés	14	19	37,6%	Prépayés	-1	2
M2M	71	70	-2,5%	M2M	1	-2
	199	205	3,2%		0	0
Clients MVNO	3	3	1,4%			

Analyse financière

Le chiffre d'affaires a augmenté de 9,0 % au cours du trimestre à 21,1 millions d'euros, ce qui résulte principalement d'une hausse de 31,1 % des services facturés au client, qui a contrebalancé la diminution des ventes d'équipement.

L'EBITDAaL s'est amélioré de 12,9 % à 3,0 millions d'euros.

Orange Communications Luxembourg : principales données financières

en millions d'euros	en données à base		à base		en données		à base		en données	
	historiques	comparable	T4	comparable	historiques	historiques	comparable	2020	comparable	historiques
	T4 2019	T4 2019	2020	Variation	Variation	2019	2019	2020	Variation	Variation
Mobile seul	7,5		10,0		34,4%	34,0		35,5		4,5%
Fixe seul	2,3		2,7		20,5%	9,0		9,2		2,8%
Services facturés aux clients	9,7		12,7		31,1%	43,0		44,7		4,1%
Vente d'équipements	5,8		4,1		-28,8%	14,3		14,1		-1,7%
Services aux opérateurs	3,9		3,8		-2,6%	12,3		10,8		-12,2%
Autres revenus	0,0		0,5			0,2		1,2		466,5%
Chiffre d'affaires	19,4		21,1		9,0%	69,8		70,9		1,5%
EBITDAaL	2,6		3,0		12,9%	8,1		11,4		40,1%
marge (% du chiffre d'affaires)	13,6%		14,1%		50 bp	11,6%		16,1%		443 bp

3. Risques financiers et gestion du risque

Aucun changement n'est intervenu par rapport aux informations contenues dans le rapport annuel 2019 (p.78-79 et p.120-121).

4. Litiges

• Télécom Mats

Certaines communes ainsi que quatre provinces perçoivent, depuis 1997, une redevance annuelle sur les pylônes, mâts ou antennes situés sur leur territoire. Orange Belgium continue à déposer des réclamations à l'encontre de chaque avis d'imposition relatif à ces redevances. Ces derniers sont actuellement contestés devant les tribunaux civils (tribunaux de première instance - chambre fiscale et cours d'appel).

Les opérateurs de téléphonie mobile ont conclu un accord avec le Gouvernement wallon pour la période 2021-2022. Orange Belgium s'engage à verser un montant de 1,78 million d'euros sur 2 ans et à investir un montant supplémentaire de 3,6 millions d'euros dans les infrastructures de télécommunications en Région wallonne sur la période 2021-2022.

• Accès au réseau câble de Coditel Brabant (Telenet)

Suite au paiement par Orange Belgium de la provision relative aux coûts de set-up, Coditel Brabant (Telenet) a été en défaut de fournir l'accès à son réseau câble dans le délai réglementaire de 6 mois. Ce défaut combiné au manque d'avancement sur le développement d'un service de gros effectif a poussé Orange Belgium à lancer une action judiciaire fin décembre 2016 à l'encontre de Coditel/Telenet pour manquement à ses obligations réglementaires. Considérant que la mise en œuvre d'une solution technique était toujours en cours au début de 2018, la procédure a été mise en suspens. L'affaire est réactivée et Telenet a déposé ses conclusions le 6 mars 2020. Le tribunal a été prié de fixer une date pour l'audience intermédiaire.

• Accès au réseau câble de Telenet – chaîne propre

Sur la base des décisions sur l'accès régulé aux réseaux câbles, Orange Belgium a le droit d'offrir à ses clients « retail » TV des « chaînes propres », à savoir des chaînes qui ne sont pas offertes commercialement par les câblo-opérateurs. Tandis que VOO a fourni l'accès à une telle chaîne propre (Eleven Sports 3) sur son réseau, Telenet a refusé de proposer pareil accès à des conditions raisonnables. Début 2018, Orange Belgium a lancé une procédure judiciaire contre Telenet pour

violation de ses obligations réglementaires devant le Tribunal de commerce d'Anvers. Le 30 mai 2018 le Tribunal de commerce d'Anvers a rejeté la demande d'Orange Belgium.

Orange Belgium a fait appel de ce jugement. Le 11 avril 2019 la Cour d'appel a jugé Telenet en violation de ses obligations réglementaires et coupable d'avoir abusé de sa position dominante. La Cour a ordonné à Telenet de fournir des conditions raisonnables dans un délai d'un mois au risque de se voir appliquer une astreinte de 2500€ par jour de retard. Telenet a introduit un pourvoi en cassation contre la décision de la Cour d'appel. Orange Belgium réclame 250.000€ (montant total d'astreinte) à Telenet pour ne pas s'être conformé à la décision de la Cour d'appel. Cette demande est contestée par Telenet devant le juge des saisies. Un jugement est prononcé le 22 octobre 2020, concluant que la demande d'Orange Belgium n'était pas fondée. Orange Belgium a fait appel de ce jugement le 7 décembre à la Cour d'appel d'Anvers. L'audience d'introduction visant à fixer un calendrier pour l'échange de mémoires, aura lieu le 6 janvier 2021.

• **Accès au réseau câble de Telenet – profil propre**

Dans la régulation de l'accès aux réseaux câbles, les opérateurs alternatifs ont le droit de commercialiser des profils internet qui ne sont pas commercialisés par les cablo-opérateurs régulés, à savoir des profils internet avec des vitesses upload/download et/ou volumes différents des vitesses et/ou volumes offerts par le cablo-opérateur à ses propres clients retail. Malgré plusieurs requêtes faites par Orange Belgium à Telenet depuis 2015, Telenet a refusé d'octroyer pareil profil propre jusqu'en mai 2018. Considérant le dommage subi par Orange Belgium lié à ces refus, Orange Belgium a déposé une plainte formelle contre Telenet devant le régulateur en février 2018. Le 22 octobre 2018 le régulateur a publié sa décision et a constaté que Telenet avait violé son obligation réglementaire de fournir un profil propre à Orange Belgium. Orange Belgium a également mis Telenet en demeure en janvier 2019 lui demandant le dédommagement des dommages encourus. Face au refus de Telenet de payer les dommages et intérêts, Orange Belgium a introduit une action en réparation devant le Tribunal des entreprises. Les plaidoiries ont eu lieu le 17 janvier 2020. Le 14 février 2020, le Tribunal des entreprises a déclaré Telenet en violation de ses obligations réglementaires et a accordé une partie des dommages-intérêts réclamés. Orange Belgique a décidé d'interjeter appel de ce jugement. Les plaidoiries auront lieu le 1er décembre 2021.

• **Lycamobile**

Le 19 février 2016, Lycamobile Belgium Limited et Lycamobile BVBA ont entamé une procédure judiciaire contre Orange Belgium (à l'époque Mobistar) devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles, réclamant des dommages et intérêts pour le lancement commercial prétendument tardif des services 4G de Lycamobile. L'affaire a été plaidée devant le Tribunal lors de l'audience du 10 mars 2017. Par jugement en date du 12 mai 2017, le Tribunal de commerce de Bruxelles a débouté Lycamobile de sa demande et lui a ordonné de verser à Orange Belgium une indemnité au titre des frais de procédure pour un montant de 18.000 euros. Le jugement a été signifié à Lycamobile le 3 juillet 2017. Par conséquent, Lycamobile a versé la somme de 18.000 euros à Orange Belgium. Le 11 août 2017, Lycamobile a interjeté appel de ce jugement devant la Cour d'appel de Bruxelles. L'audience introductive d'instance s'est tenue le 21 septembre 2017. Lors de cette audience, un calendrier a été défini pour le dépôt des conclusions. Les parties ont échangé leurs conclusions. Aucune date de plaidoirie n'a, pour l'instant, été fixée.

• **Euphony Benelux S.A. (en faillite)**

Le 2 avril 2015, Orange Belgium a été cité par les curateurs de la faillite d'Euphony Benelux S.A. afin de comparaître devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles à l'audience du 17 avril 2015. Les curateurs réclament la condamnation d'Orange Belgium au paiement d'un montant provisionnel d'un (1) euro à titre d'arriérés de commissions et d'indemnité d'éviction. Dans ce contexte, les curateurs réclament la condamnation d'Orange Belgium à produire tous les documents pertinents pour permettre aux curateurs de calculer les montants réclamés.

Par jugement du 17 avril 2018, le Tribunal a rejeté la demande de la curatelle pour ce qui concerne l'indemnité d'éviction et a désigné un expert dans le cadre de la demande portant sur les arriérés de commissions. Orange Belgium a interjeté appel contre ce jugement devant la Cour d'appel de Bruxelles. L'audience d'introduction a eu lieu et la Cour d'appel a fixé un calendrier d'échange de conclusions. Les parties ont échangé leurs conclusions. Aucune date de plaidoirie n'a, pour l'instant, été fixée.

• **Tarifs de terminaison d'appel fixe (FTR) – 3Starsnet**

Le 20 novembre 2018, l'IBPT a adopté une nouvelle décision concernant les FTR. 3Starsnet a tenté d'obtenir la nullité de cette décision devant la Cour des marchés mais ce recours a été rejeté. 3Starsnet a réclamé la nullité des décisions de la Cour des marchés devant la Cour de cassation. Orange Belgium intervient dans cette procédure pour soutenir la position de l'IBPT. Orange Belgium a déposé des mémoires en cassation le 25 février 2020. Les dates pour les plaidoiries ne sont pas encore définies.

• **Partage de réseaux**

Les mesures provisoires imposées par l'Autorité belge de la Concurrence ont pris fin le 16 mars 2020 et Orange Belgium et Proximus ont repris la mise en œuvre du projet. Le 1er avril 2020, les deux sociétés ont transféré les collaborateurs concernés vers MWingz, la nouvelle opération conjointe. Parallèlement, une enquête sur le fond a été engagée par l'Autorité belge de la Concurrence. Cette enquête est actuellement en cours.

• **VOO**

Mi-février 2020, Orange Belgium a cité à comparaître Nethys et Providence pour obtenir du juge des Référé la suspension de la vente des actions VOO détenues par Nethys mais à céder à Providence. Une action au fond, en annulation de la vente, avait été également lancée vis-à-vis des mêmes parties.

Fin juin 2020, le juge a suspendu la cession des actions, suivant ainsi l'argumentaire d'Orange Belgium quant au caractère apparemment douteux de la première convention de vente des actions VOO à Providence en mai 2019, qui s'est propagé à la seconde transaction de décembre 2019 après une remise en question du premier accord par le nouveau management de Nethys.

Nethys a indiqué ne pas vouloir faire appel de cette ordonnance de référé et remettre en place un nouveau processus de vente au cours du deuxième trimestre 2021, activant ainsi une condition résolutoire contenue dans l'accord Nethys/Providence et fixée au 30 juin 2020.

• Licences temporaires bande 3,6 GHz- 3,8 GHz

Le 15 juillet 2019, le régulateur belge des télécommunications (IBPT) a publié les décisions accordant des droits d'utilisation temporaires dans la bande de fréquences 3600-3800 MHz à quatre opérateurs: Cegeka, Orange Belgium, Proximus et Telenet. Ces droits d'utilisation permettent à ces opérateurs d'initier les premiers développements 5G dans cette bande de fréquences en Belgique. Le 11 septembre 2020, plusieurs groupes d'action contre la 5G ont contesté ces décisions devant la cour des Marchés de Bruxelles. Ils demandent l'annulation des décisions pour des raisons de droit administratif et environnemental. Orange Belgium, Telenet, Proximus et Cegeka sont intervenus dans les procédures pour défendre et préserver leur licence temporaire. Un jugement n'est pas attendu avant le deuxième trimestre 2021.

• All Communications - GSM - répéteurs

L'entreprise "All Communications" a fait appel devant la Cour des Marchés de Bruxelles de la décision de l'autorité belge de régulation des télécommunications (IBPT) qui vise à empêcher All Communications d'installer des répéteurs GSM sans l'accord préalable d'un opérateur mobile. Tous les opérateurs mobiles sont intervenus dans la procédure. Les plaidoiries ont eu lieu le 2 décembre 2020 et un arrêt a été prononcé le 23 décembre 2020. La Cour de Marché a jugé le recours d'All Communications irrecevable parce que la citation n'était pas complète et la Cour s'est trouvée incompétente pour les demandes visant à annuler la politique de l'IBPT car la Cour ne peut annuler que les décisions de l'IBPT.

5. Événements postérieurs à la clôture du quatrième trimestre 2020

▪ La FSMA a rendu public le lancement de l'offre publique d'acquisition portant sur la totalité des actions émises par Orange Belgium

La FSMA a rendu public l'avis qu'elle a reçu en date du 21 janvier 2021 concernant l'intention d'Orange S.A. de lancer une offre publique d'acquisition volontaire et conditionnelle en espèces portant sur toutes les actions émises par Orange Belgium S.A.

6. Politique de dividende

Le Groupe Orange Belgium veille à trouver un juste équilibre entre une politique de dividende adéquate pour ses actionnaires et le souci de maintenir une situation financière saine, tout en se gardant une marge de manœuvre suffisante pour investir dans sa stratégie convergente et étendre son réseau et pour saisir les autres opportunités de croissance.

Compte tenu de la performance financière et commerciale de 2020 et des perspectives à moyen terme, le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale des Actionnaires, le 5 mai 2021, la distribution d'un dividende ordinaire brut de 0,50 euro par action au titre de l'exercice 2020. S'il est approuvé, le paiement de ce dividende ordinaire brut de 0,50 euro sera effectué le 19 juin 2021 (date de détachement du dividende : 17 juin 2021, date d'enregistrement des titres : 18 juin 2021).

7. Perspectives

Compte tenu des incertitudes liées à la pandémie de COVID-19, Orange Belgium table sur une croissance faible à un chiffre de son chiffre d'affaires en 2021, une anticipation qui tient compte d'une nouvelle progression de sa base clients postpayés et de sa base clients câblés.

Pour 2021, la société vise un EBITDAaL compris entre 320 millions d'euros et 340 millions d'euros. Ces prévisions se fondent sur une série d'anticipations, à savoir :

- l'impact financier et opérationnel de la pandémie de COVID-19
- une stabilité des prix de gros par rapport à l'exercice 2020.

De plus, le montant total des eCapex en 2021 devrait se situer entre 200 millions d'euros et 220 millions d'euros. Ces anticipations prennent en compte MWingz, la coentreprise de la société avec Proximus.

8. Calendrier financier 2021

31 mars	Début de la période de blackout
21 avril	Résultats financiers T1 2021 (7h00 CET) - Communiqué de presse
21 avril	Résultats financiers T1 2021 (14h00 CET) - Conférence téléphonique
05 mai	Assemblée générale des actionnaires
05 juil	Début de la période de blackout
26 juil	Résultats financiers du T2 2021 (7h00 CET) - Communiqué de presse
26 juil	Résultats financiers du T2 2021 (14h00 CET) - Conférence téléphonique
30 sept.	Début de la période de blackout
21 oct	Résultats financiers du T3 2021 (7h00 CET) - Communiqué de presse
21 oct	Résultats financiers du T3 2021 (10:00 CET) - Conférence téléphonique

Il s'agit d'un calendrier provisoire, sujet à modifications

9. Conférence téléphonique

Date : vendredi 5 février 2021
Heure : 14:00 (GET), 13:00 (UK), 08:00 (US/NY)
Conférence téléphonique : [Orange Belgium : résultats de l'exercice 2020](#)

Veillez à vous connecter 10 minutes avant le début de la conférence téléphonique.

10. Actions

Les volumes des transactions et cours de clôture se basent sur les transactions effectuées sur NYSE Euronext Bruxelles.

	T4 2019	T4 2020
Transactions		
Cours de clôture moyen (en euros)	19,4	17,1
Volume quotidien moyen	46.697	128.206
aleur quotidienne moyenne (en millions d'euros)	0,9	2,2
Actions et capitalisation		
Nombre total d'actions (en millions)	60,01	60,01
Actions propres (en milliers)	27,0	69,7
Cours de clôture (en euros)	20,7	21,8
Capitalisation boursière (en millions d'euros)	1.242,3	1.308,3

11. États financiers consolidés

État consolidé du résultat global

en millions d'euros	31.12.2019 (*) Retraité	31.12.2020
Services facturés aux clients	857,3	905,9
Convergence	171,6	220,8
Mobile seul	613,6	585,2
Fixe seul	50,5	59,6
Services informatiques & Intégration	21,5	40,4
Vente d'équipement	144,1	132,2
Vente en gros	288,9	246,2
Autres revenus	50,5	30,5
Chiffre d'affaires consolidé	1.340,8	1.314,9
Achats de matériel	-201,4	-167,7
Autres coûts directs	-408,5	-374,6
Pertes de la valeur sur les créances clients et des autres débiteurs, y compris d'actifs de contrats	-4,4	-6,6
Coûts directs	-614,3	-549,0
Charges de personnel	-148,2	-146,9
Dépenses commerciales	-43,8	-42,9
Autres dépenses IT et réseau	-88,8	-95,3
Frais immobiliers	-12,7	-14,5
Frais généraux	-57,9	-61,5
Autres produits indirects	23,8	26,4
Autres coûts indirects	-47,2	-52,9
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	-49,3	-52,5
Coûts indirects	-276,0	-293,2
Autres frais de restructuration (**)	-10,7	-5,6
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	-244,0	-250,2
Perte de valeur des immobilisations corporelles	-2,3	-0,7
Quote-part dans le profit (la perte) des sociétés associées	0,9	0,2
Résultat opérationnel (EBIT)	46,3	69,4
Résultat financier	-6,3	-5,3
Charges financières	-6,3	-5,3
Revenus financiers	0,0	0,0
Résultat courant avant impôts (PBT)	40,0	64,1
Impôts	-6,7	-10,1
Résultat net consolidé (***)	33,3	54,0
Résultat net consolidé part du groupe	33,3	54,0
État du Résultat Global Consolidé		
Résultat des activités poursuivies et de la période	33,3	54,0
Autres éléments du résultat global (couverture de flux de trésorerie net de taxes)	0,9	0,0
Résultat global de l'ensemble consolidé	34,2	54,0
Part du groupe dans le résultat global consolidé de la période	34,2	54,0
Résultat de base par action (en EUR)	0,56	0,90
Nombre moyen pondéré des actions ordinaires (hors actions propres)	59.972.759	59.905.867
Résultat dilué par action (en EUR)	0,56	0,90
Nombre moyen pondéré dilué des actions ordinaires (hors actions propres)	59.972.759	59.905.867

* L'état consolidé du résultat global du 31 décembre 2019 a été retraits afin de prendre en compte l'impact de l'allocation du prix d'acquisition (« PPA ») sur l'acquisition d'Upsize N.V., qui n'était pas encore disponible à la clôture de l'exercice 2019. Une note figurera dans le rapport annuel 2020 donnant des informations plus détaillées concernant la finalisation de cette allocation du prix d'acquisition.

** Les charges de restructuration englobent des frais de résiliation de contrats et de licenciement.

*** Il n'y a pas d'activités non poursuivies. Le résultat net de l'exercice correspond au résultat net des activités poursuivies.

État consolidé de la situation financière

en millions d'euros	31.12.2019 (*) Retraité	31.12.2020
ACTIF		
Ecarts d'acquisition	104,4	104,4
Autres immobilisations incorporelles	276,9	250,0
Immobilisations corporelles	747,6	707,6
Droits d'utilisation des actifs loués	297,3	303,8
Titres mis en équivalence	5,3	5,5
Actifs financiers non courants	3,1	2,3
Autres actifs non courants	0,6	0,6
Actifs d'impôts différés	2,6	3,1
Total actifs non-courants	1.437,8	1.377,3
Stocks	32,0	26,7
Créances clients	224,8	207,5
Autres actifs liés aux contrats conclus avec des clients	64,8	63,2
Actifs financiers courants	0,4	0,4
Dérivés actifs courants	0,5	0,3
Autres actifs courants	5,2	7,4
Impôts et taxes d'exploitation actifs	0,5	1,4
Actifs d'impôt exigible	1,5	0,3
Charges constatées d'avance	14,0	6,8
Disponibilités et quasi-disponibilités	20,2	60,8
Total de l'actif courant	363,8	374,7
Total de l'actif	1.801,6	1.752,0
PASSIF		
Capital social	131,7	131,7
Réserve légale	13,2	13,2
Réserves (hors réserve légale)	446,8	470,6
Actions propres	-0,2	-1,5
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	591,5	613,9
Total des capitaux propres	591,5	613,9
Passifs financiers non courants	245,0	3,5
Passifs locatifs non courants	244,6	259,6
Dérivés passifs non courants	0,8	0,0
Provisions pour démantèlement non courantes	75,3	77,1
Autres passifs non courants	2,6	2,3
Impôts différés passifs	12,1	8,2
Total des passifs non courants	580,5	350,7
Dettes fournisseurs d'immobilisations courantes	52,9	57,0
Dettes fournisseurs	314,0	296,6
Passifs financiers courants	9,4	202,1
Passifs locatifs courants	51,7	44,4
Dérivés passifs courants	1,5	0,5
Avantages du personnel courantes	35,8	33,7
Provisions pour démantèlement courantes	2,1	5,5
Provisions pour restructuration courantes	1,9	1,2
Autres passifs courants	10,4	3,8
Impôts et taxes d'exploitation passifs	78,7	77,2
Impôt sur les sociétés	3,5	4,8
Passif lié aux contrats conclus avec des clients	65,7	59,0
Produits constatés d'avance	2,0	1,6
Total des passifs courants	629,6	787,4
Total du passif	1.801,6	1.752,0

* L'état consolidé de la situation financière du 31 décembre 2019 a été retraits afin de prendre en compte l'impact de l'allocation du prix d'acquisition (« PPA ») sur l'acquisition d'Upsize N.V., qui n'était pas encore disponible à la clôture de l'exercice 2019. Une note figurera dans le rapport annuel 2020 donnant des informations plus détaillées concernant la finalisation de cette allocation du prix d'acquisition.

État consolidé des flux de trésorerie

en millions d'euros	31.12.2019 (*) Retraité	31.12.2020
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net de l'ensemble consolidé	33,3	54,0
Éléments non monétaires sans incidence sur la trésorerie		
Impôts et taxes d'exploitation	14,7	17,0
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	244,0	250,2
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	49,2	52,5
Perte de valeur des actifs non courants	2,3	0,7
Résultat de cession	-1,6	-2,7
Dotations (reprises) des provisions	-1,8	-2,3
Résultat des entités mises en équivalence	-0,9	-0,2
Impôt sur les sociétés	6,7	10,1
Résultat financier	6,3	5,3
Écarts de change nets et instruments dérivés opérationnels	0,1	-0,1
Rémunération en actions	0,4	-0,2
Pertes de valeur sur les créances clients et autres débiteurs, y compris d'actifs de contrats	4,4	6,6
	323,7	337,0
Variation du besoin en fonds de roulement		
Diminution (augmentation) des stocks bruts	0,0	5,2
Diminution (augmentation) des créances clients brutes	-27,5	10,5
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs	42,3	-18,3
Variations des autres actifs liés aux contrats conclus avec des clients	-3,0	1,5
Variations du passif lié aux contrats conclus avec des clients	3,9	-6,8
Variations des autres éléments d'actif et de passif	2,1	-1,3
	17,8	-9,3
Autres décaissements nets		
Impôts et taxes d'exploitation décaissés	-20,4	-19,4
Intérêts décaissés nets et effet taux des dérivés net	5,8	-5,3
Impôt sur les sociétés décaissé	-9,1	-12,6
	-35,3	-37,2
Flux net de trésorerie généré par l'activité	339,5	344,4
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisitions (cessions) d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-180,2	-177,7
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs d'immobilisations	-0,4	4,1
Investissements dans les sociétés contrôlées et entreprises acquises, nets de la trésorerie acquise	-35,1	-1,7
Diminution (augmentation) des placements et autres actifs financiers	0,1	-0,1
Flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement	-215,5	-175,4
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Remboursements d'emprunts non courants	-31,7	-42,2
Remboursements des dettes locatives	-46,7	-48,4
Augmentation (diminution) des découverts bancaires et des emprunts à court terme	-21,8	-6,5
Rachat d'actions propres	-0,2	-1,3
Dividendes versés aux propriétaires de la société mère	-30,0	-30,0
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-130,4	-128,4
Variation nette des disponibilités et quasi-disponibilités	-6,4	40,6
Disponibilités et quasi-disponibilités à l'ouverture	26,6	20,2
dont disponibilités des activités poursuivies	19,9	18,3
dont quasi-disponibilités des activités poursuivies	6,7	1,9
Variation monétaire des disponibilités et quasi-disponibilités	-6,4	40,6
Disponibilités et quasi-disponibilités à la clôture	20,2	60,8
dont disponibilités des activités poursuivies	18,3	32,0
dont quasi-disponibilités des activités poursuivies	1,9	28,8
Cash-flow organique (**)	112,2	122,4

* L'état de la situation financière du 31 décembre 2019 a été retraité afin de prendre en compte l'impact de l'allocation du prix d'acquisition (« PPA ») sur l'acquisition d'Upsize N.V., qui n'était pas encore disponible à la clôture de l'exercice 2019. Une note figurera dans le rapport annuel 2020 donnant des informations plus détaillées concernant la finalisation de cette allocation du prix d'acquisition.

** Flux de trésorerie généré par l'activité diminué des investissements corporels et incorporels augmenté du produit de cession des immobilisations corporelles et incorporelles diminué des remboursements des dettes locatives.

État consolidé des variations des capitaux propres

en millions d'euros	Capital social	Réserve légale	Bénéfice reporté	Actions propres	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2019 (*), comme indiqué précédemment	131,7	13,2	447,4	-0,2	592,1
PPA sur l'acquisition d'Upsize N.V			-0,6		-0,6
Solde au 31 décembre 2019 retraité	131,7	13,2	446,8	-0,2	591,5
Résultat net de la période			54,0		54,0
Autres éléments du résultat global retraité			0,0		0,0
Résultat net de l'ensemble consolidé			54,0		54,0
Actions propres				-1,3	-1,3
Plan de rémunération en actions			-0,2		-0,2
Dividendes déclarés			-30,0		-30,0
Solde au 31 décembre 2020	131,7	13,2	470,6	-1,5	613,9

en millions d'euros	Capital social	Réserve légale	Bénéfice reporté	Actions propres	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2018 (**), comme indiqué précédemment	131,7	13,2	442,2		587,1
Ajustement à l'application initiale de l'IFRS 16 (net de taxes)			-0,2		-0,2
Solde au 1er janvier 2019 retraité	131,7	13,2	442,1		587,0
Résultat net de la période			33,3		33,3
Autres éléments du résultat global retraité			0,9		0,9
Résultat net de la période (retraité)			34,2		34,2
Actions propres				-0,2	-0,2
Plan de rémunération en actions			0,4		0,4
Dividendes déclarés			-30,0		-30,0
Solde au 31 décembre 2019 retraité (*)	131,7	13,2	446,8	-0,2	591,5

* L'état consolidé de la situation financière du 31 décembre 2019 a été retraité afin de prendre en compte l'impact de l'allocation du prix d'acquisition (« PPA ») sur l'acquisition d'Upsize N.V., qui n'était pas encore disponible à la clôture de l'exercice 2019. Une note figurera dans le rapport annuel 2020 donnant des informations plus détaillées concernant la finalisation de cette allocation du prix d'acquisition.

** Le Groupe a appliqué pour la première fois IFRS 16 le 1er janvier 2019, selon l'approche de l'application rétrospective modifiée. Selon cette approche, les informations comparatives ne sont pas retraitées, et l'effet cumulatif de la première application d'IFRS 16 est comptabilisé en résultats non distribués à la date de première application.

Information sectorielle

en millions d'euros, année 2020	Orange Belgium	Orange Luxembourg	Élimination interco	Group Orange Belgium
Services facturés aux clients	861,2	44,7		905,9
Convergence	220,8	0,0		220,8
Mobile seul	549,7	35,5		585,2
Fixe seul	50,4	9,2		59,6
Services informatiques & Intégration	40,4	0,0		40,4
Vente d'équipements	118,2	14,1		132,2
Services facturés aux opérateurs	239,0	10,8	-3,6	246,2
Autres revenus	44,1	1,2	-14,8	30,5
Chiffre d'affaires consolidés	1.262,5	70,9	-18,4	1.314,9
Coûts directs	-532,2	-35,2	18,4	-549,0
Charges de personnel	-139,0	-8,0		-146,9
Coûts indirects, dont	-277,0	-16,2		-293,2
Impôts et taxes d'exploitation	-14,5	-2,6		-17,0
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	-47,9	-4,6		-52,5
Autres frais de restructuration	-5,2	-0,4		-5,6
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	-242,4	-7,8		-250,2
Perte de valeur des immobilisations corporelles	-0,7	0,0		-0,7
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalences	0,2	0,0		0,2
Résultat d'exploitation	66,2	3,2		69,4
Résultat net financier	-5,6	0,3		-5,3
Résultat courant avant impôts (PBT)	60,6	3,5		64,1
Impôts	-10,6	0,5		-10,1
Résultat net	50,0	4,0		54,0

en millions d'euros, année 2019 (*) retraité	Orange Belgium	Orange Luxembourg	Élimination interco	Group Orange Belgium
Services facturés aux clients	814,3	43,0		857,3
Convergence	171,6	0,0		171,6
Mobile seul	579,6	34,0		613,6
Fixe seul	41,6	9,0		50,5
Services informatiques & Intégration	21,5	0,0		21,5
Vente d'équipements	129,8	14,3		144,1
Services facturés aux opérateurs	279,9	12,3	-3,3	288,9
Autres revenus	64,2	0,2	-14,0	50,5
Chiffre d'affaires consolidés	1.288,2	69,8	-17,2	1.340,8
Coûts directs	-594,9	-36,6	17,2	-614,3
Charges de personnel	-139,2	-9,0		-148,2
Coûts indirects, dont	-260,1	-15,9		-276,0
Impôts et taxes d'exploitation	-12,4	-2,3		-14,7
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	-45,0	-4,2		-49,2
Autres frais de restructuration	-10,6	-0,1		-10,7
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	-236,2	-7,8		-244,0
Perte de valeur des immobilisations corporelles	-2,3	0,0		-2,3
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalences	0,9	0,0		0,9
Résultat d'exploitation	45,9	0,4		46,3
Résultat net financier	-6,3	0,1		-6,2
Résultat courant avant impôts	39,6	0,5		40,1
Impôts	-5,9	-0,8		-6,7
Résultat net	33,7	-0,3		33,3

* L'état consolidé de la situation financière du 31 décembre 2019 a été retraité afin de prendre en compte l'impact de l'allocation du prix d'acquisition (« PPA ») sur l'acquisition d'Upsize N.V., qui n'était pas encore disponible à la clôture de l'exercice 2019. Une note figurera dans le rapport annuel 2020 donnant des informations plus détaillées concernant la finalisation de cette allocation du prix d'acquisition.

en millions d'euros, année 2020	Orange Belgium	Orange Luxembourg	Élimination interco	Group Orange Belgium
EBITDAaL	312,1	11,4		323,5
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	0,2	0,0		0,2
Perte de valeur des immobilisations corporelles	-0,7	0,0		-0,7
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	-242,4	-7,8		-250,2
Autres frais de restructuration	-5,2	-0,4		-5,6
Frais d'intérêt de location	2,3	0,0		2,3
Résultat opérationnel	66,2	3,2		69,4
Résultat financier	-5,6	0,3		-5,3
Résultat courant avant impôts (PBT)	60,6	3,5		64,1
Impôts	-10,6	0,5		-10,1
Résultat net consolidé	50,0	4,0		54,0

en millions d'euros, année 2019 (*) retraité	Orange Belgium	Orange Luxembourg	Élimination interco	Group Orange Belgium
EBITDAaL	292,0	8,1		300,1
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	0,9	0,0		0,9
Perte de valeur des immobilisations corporelles	-2,3	0,0		-2,3
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	-236,2	-7,8		-244,0
Autres frais de restructuration	-10,6	-0,1		-10,7
Frais d'intérêt de location	2,0	0,2		2,2
Résultat opérationnel	45,9	0,4		46,3
Résultat financier	-6,3	0,1		-6,2
Résultat courant avant impôts (PBT)	39,6	0,5		40,1
Impôts	-5,9	-0,8		-6,7
Résultat net consolidé	33,7	-0,3		33,3

* L'état consolidé de la situation financière du 31 décembre 2019 a été retraité afin de prendre en compte l'impact de l'allocation du prix d'acquisition (« PPA ») sur l'acquisition d'Upsize N.V., qui n'était pas encore disponible à la clôture de l'exercice 2019. Une note figurera dans le rapport annuel 2020 donnant des informations plus détaillées concernant la finalisation de cette allocation du prix d'acquisition.

15. Procédures des commissaires aux comptes

La société KPMG Bedrijfsrevisoren/Réviseurs d'Entreprises, représentée par Alexis Palm, a confirmé que les travaux d'audit, qui sont terminés quant au fond, n'ont pas révélé, dans les informations comptables comprises dans le communiqué annuel, d'inexactitude significative.

16. Glossaire

KPI Financiers

Chiffre d'affaires

chiffre d'affaires par offre	Chiffre d'affaires du groupe réparti entre services convergents, services mobiles, services fixes, services d'intégration et des technologies de l'information, de gros (wholesale), vente d'équipement et autres revenus.
Services facturés aux clients	Agrégation des chiffres d'affaires des services convergents, services mobiles, services fixes et services d'intégration et des technologies de l'information.
services convergents	Chiffre d'affaires provenant des offres convergentes B2C (hors vente d'équipement). Une offre convergente est définie comme une offre combinant au moins un accès haut débit (xDSL, FTTx, câble ou fixe- 4G (LTE) avec verrouillage de cellule) et un contrat de téléphonie mobile (à l'exclusion des MVNO : Mobile Virtual Network Operator). Le chiffre d'affaires des services convergents n'inclut pas les revenus d'itinérance des visiteurs et des entrants.
mobile only services	Le chiffre d'affaires issu des offres mobiles (hors offres convergentes B2C et vente d'équipement) et de la connectivité M2M, hors revenus d'itinérance des visiteurs et des entrants.
services fixes	Le chiffre d'affaires des offres fixes (hors offres convergentes B2C et ventes d'équipements) incluant (i) l'accès à la large bande sur réseau fixe, (ii) l'accès à la bande étroite sur réseau fixe et (iii) l'infrastructure de données, les réseaux gérés et les appels téléphoniques entrants aux centres de relation avec la clientèle.
services d'intégration et des technologies de l'information	Les revenus des services de collaboration (conseil, intégration, messagerie, gestion de projets), des services d'application (gestion de la relation client et applications d'infrastructure), des services d'hébergement, des services de cloud, des services de sécurité, des services M2M et de vidéoconférence. Cela comprend également les ventes d'équipement associées à la fourniture de ces services.
Services aux opérateurs	Les revenus générés par les opérateurs tiers pour (i) les services mobile: les revenus entrants, l'itinérance des visiteurs, l'interconnexion mobile domestique (partage des réseaux et accord d'itinérance domestique) et MVNO, et pour (ii) les services «carriers» fixes.
Ventes d'équipements	Les revenus de toutes les ventes d'équipements mobiles et fixes, à l'exclusion (i) des ventes d'équipements associées à la fourniture de services d'intégration et des technologies de l'information, et (ii) des ventes d'équipements aux négociants et courtiers.
Autres revenus	Ils englobent (i) les ventes d'équipements aux courtiers et aux négociants, (ii) les revenus des services de portail et de publicité en ligne, (iii) les activités transversales et (iv) les autres revenus divers.

Éléments du compte de résultat

Données à base comparable	Des données à méthodes, périmètre et taux de change comparables sont présentées pour la période précédente. Le passage des données historiques aux données à base comparable consiste à conserver les résultats de la période écoulée et à retraiter les résultats de la période correspondante de l'exercice précédent, dans le but de présenter, sur des périodes comparables, des données financières à méthodes, périmètre et taux de change comparables. La méthode utilisée est d'appliquer aux données de la période correspondante de l'exercice précédent, les méthodes et le périmètre de la période écoulée ainsi que les taux de change moyens utilisés pour le compte de résultat de la période écoulée. Les variations en données à base comparable permettent de refléter l'évolution organique de l'activité. Les données à base comparable ne constituent pas des agrégats financiers définis par les normes IFRS et peuvent ne pas être comparables aux indicateurs dénommés de façon similaire par d'autres entreprises.
EBITDAaL (EBITDA after Leases) (depuis le 1er janvier 2019)	Résultat net des activités poursuivies avant impôt sur les sociétés, avant résultat financier hors intérêts sur dettes locatives, avant résultat des entités mises en équivalence, avant pertes de valeur des écarts d'acquisition et des actifs immobilisés, avant reprise des réserves de conversion des entités liquidées, avant effets liés aux prises de contrôle, avant dotations aux amortissements des actifs immobilisés, avant effets des principaux litiges, avant charges spécifiques de personnel, avant revue du portefeuille d'actifs immobilisés, de titres et d'activités, avant coûts des programmes de restructuration, avant coûts d'acquisition et d'intégration. L'EBITDAaL ne constitue pas un agrégat financier défini par les normes IFRS et peut ne pas être comparable aux indicateurs dénommés de façon similaire par d'autres entreprises.

Éléments de flux de trésorerie

Cash-flow opérationnel	Depuis le 1er janvier 2019, il s'agit de l'EBITDAaL après déduction des eCapex.
Cash-flow organique	Le cash-flow organique correspond au flux net de trésorerie généré par les activités d'exploitation, après déduction des capex/eCapex et après remboursement des passifs de location, majoré des produits de la vente d'immobilisations corporelles, après ajustement pour tenir compte des paiements relatifs à l'acquisition de licences de télécommunication.
eCAPEX (depuis le 1er janvier 2019)	(i) investissements corporels et incorporels hors licences de télécommunication et hors actifs financés, (ii) diminués des prix de cession des actifs incorporels et corporels cédés. Les e-CAPEX ne constituent pas un agrégat financier défini par les normes IFRS et peuvent ne pas être comparables aux indicateurs dénommés de façon similaire par d'autres entreprises
Licences de télécommunication décaissées	Décaissements liés aux acquisitions des licences et des spectres de fréquences.
Variations du BFR	Correspond à la variation des stocks nets, plus la variation des créances clients brutes, plus la variation des dettes aux fournisseurs, plus la variation des autres éléments du BFR.
Autres éléments opérationnels	Principalement la compensation d'éléments non monétaires inclus dans l'EBITDA ajusté, d'éléments non inclus dans l'EBITDA ajusté, mais inclus dans le flux net de trésorerie généré par l'activité et la variation des dettes fournisseurs liées aux immobilisations.
Variation de la dette nette	Variation du niveau de la dette nette.

KPI opérationnels

Convergence

Base de clients convergents B2C	Le nombre de clients B2C titulaires d'une offre combinant au moins un accès haut débit (xDSL, FTTx, câble ou fixe-4G (fLTE) avec verrouillage de cellule) et un forfait de téléphonie vocale mobile (à l'exclusion des MVNO).
ARPO convergence B2C	Le revenu trimestriel moyen par offre (ARPO) des services convergents est calculé en divisant (a) les revenus des offres convergentes facturées aux clients B2C (hors ventes d'équipements) au cours des trois derniers mois, par (b) la moyenne pondérée du nombre d'offres convergentes au cours de la même période. La moyenne pondérée du nombre d'offres convergentes est la moyenne des moyennes mensuelles au cours de la même période. La moyenne mensuelle est la moyenne arithmétique du nombre d'offres convergentes en début et en fin de mois. L'ARPO convergent est le chiffre d'affaires mensuel par offre convergente.

Mobile

Base clients mobile (hors MVNO)	Nombre de clients détenteurs d'une carte SIM active, y compris (i) M2M et (ii) les entreprises et Internet partout (hors MVNO)..
Forfait	Client avec lequel Orange a un accord contractuel formel dont les frais d'accès et les utilisations additionnelles des services voix et données sont facturés mensuellement.
Prépayé	Client qui a signé un contrat avec Orange et qui paie en avance toute utilisation voix ou données en achetant des recharges dans des points de vente par exemple.
M2M (machine-to-machine)	Échange d'informations entre des machines, établi entre un système de contrôle central (serveur) et tout type d'équipement, via un ou plusieurs réseaux de communication.
Clients convergents B2C mobile	Nombre de lignes mobiles des clients convergents B2C.
Clients mobile	Nombre de clients mobile (voir la définition de ce terme) à l'exclusion des clients convergents mobile (voir la définition de ce terme).
clients MVNO (Mobile Virtual Network Operator)	Clients d'un opérateur de réseau mobile virtuel hébergés sur les réseaux d'Orange.
ARPO mobile (trimestriel)	Le revenu trimestriel moyen par offre (ARPO) des services mobiles est calculé en divisant (a) le chiffre d'affaires des services mobiles seul facturés aux clients, générés au cours des trois derniers mois, par (b) la moyenne pondérée du nombre de clients mobiles seul (hors clients M2M) sur la même période. La moyenne pondérée du nombre de clients est la moyenne des moyennes mensuelles au cours de la période considérée. La moyenne mensuelle est la moyenne arithmétique du nombre de clients en début et en fin de mois. L'ARPO mobile seul est le chiffre d'affaires mensuel par client.

Fixe

Nombre de lignes (cuivre + FTTH)	Nombre de lignes fixes exploitées par Orange.
Clients convergents haut débit B2C	Le nombre de clients B2C titulaires d'une offre combinant au moins un accès haut débit (xDSL, FTTx, câble ou fixe-4G (fLTE) avec verrouillage de cellule) et un forfait de téléphonie vocale mobile (à l'exclusion des MVNO).
Clients fixes haut débit	Nombre de clients fixes haut débit à l'exclusion des clients convergents haut débit (voir la définition de ce terme).
ARPO haut débit fixe (trimestriel)	Le chiffre d'affaires trimestriel moyen par offre (ARPO) des services fixes haut débit (xDSL, FTTH, 4G fixe (fLTE), satellite et Wimax) est calculé en divisant (a) le chiffre d'affaires des services fixes haut débit généré au cours des trois derniers mois, par (b) la moyenne pondérée du nombre d'accès au cours de la même période. La moyenne pondérée du nombre d'accès est la moyenne des moyennes mensuelles au cours de la période considérée. La moyenne mensuelle est la moyenne arithmétique du nombre d'accès en début et en fin de mois. L'ARPO est le chiffre d'affaires mensuel par accès.

Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation englobe les sociétés suivantes : Orange Belgium S.A. (100 %), la société luxembourgeoise Orange Communications Luxembourg S.A. (100 %), IRISnet S.C.R.L. (28,16 %), Smart Services Network S.A. (100 %), Walcom Business Solutions S.A. (100 %), A3COM S.A. (100 %), A & S Partners S.A. (100 %), Upsize N.V. (100 %), BKM N.V. (100 %), CCP@S B.V. (100 %) et MWingz S.R.L. (50%).

Arrondissement

En raison de l'arrondissement, les chiffres présentés peuvent ne pas correspondre exactement aux totaux fournis et les pourcentages peuvent ne pas refléter exactement les chiffres absolus.

Traduction

Ce texte a été écrit en anglais. Si une différence est trouvée dans les textes, ou s'il y a divergence d'opinion sur leur interprétation, alors le texte anglais prévaudra.

À propos d'Orange Belgium

Orange Belgium est l'un des principaux opérateurs de télécommunications sur le marché belge, avec plus de 3 millions de clients, et au Luxembourg, via sa filiale Orange Communications Luxembourg.

En tant qu'acteur convergent, il fournit des services de télécommunications mobiles, d'internet et de télévision aux particuliers et des services mobiles et fixes innovants aux entreprises. Son réseau mobile ultra-performant dispose des technologies 2G, 3G, 4G et 4G+ et fait l'objet d'investissements permanents.

Orange Belgium est une filiale du Groupe Orange, l'un des principaux opérateurs européens et africains spécialisés dans la téléphonie mobile et l'accès internet, ainsi que l'un des leaders mondiaux des services de télécommunications aux entreprises.

Orange Belgium est coté à la bourse de Bruxelles (OBEL).

Pour plus d'informations : corporate.orange.be, www.orange.be ou suivez nous sur Twitter : [@pressOrangeBe](https://twitter.com/pressOrangeBe).

Relations investisseurs :

Ana Castaño Lopez	ana.castanolopez@orange.com	+32 468 46 95 31
Koen Van Mol	koen.vanmol@orange.com	+32 495 55 14 99

ir@orange.be

Contact presse

Younes Al Bouchouari	younes.albouchouari@orange.be	+32 477 69 87 73
----------------------	--	------------------

press@orange.be